



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur.



## 2A FORMATION

### Programme de formation Préalable Encadrant technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

#### **OBJECTIFS :**

Connaître les moyens techniques et matériels permettant de maîtriser l'aéroulque d'un chantier, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des plans de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), et de les faire appliquer, être capable de définir des procédures opératoires adaptées et spécifiques de l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers.

Être capable de les faire appliquer.

Être capable de définir des procédures de contrôle en cours de chantier et de les faire appliquer (concernant notamment les mesures d'exposition, l'étanchéité, les rejets et l'atmosphère de la zone de travail, le tunnel de décontamination) ;

Maîtriser l'aéroulque d'un chantier.

#### **Publics concernés et pré-requis :**

Employeur ou toute personne possédante, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Avoir une aptitude médicale au poste de travail.

Une bonne maîtrise de la langue française.

Avoir 18 ans minimum.

#### **Effectifs de session :**

3 personnes minimum, 8 personnes maximum

#### **Durée et horaire :**

10 jours soit 70 heures

8h30-12h / 13h30-17h

#### **Résultat visé :**

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'une attestation de compétences d'Encadrant Technique SS3 d'une validité de 6 mois.

#### **Méthodes pédagogiques et outils :**

- Présentations informatiques
- Plateforme pédagogique avec niveau 1, 2 et 3
- Mise en situation pratique chantiers intérieures et extérieures
- Salle de cours, supports pédagogiques
- Livret stagiaire
- APR Demi-masque, ventilé et adduction d'air

#### **Modalités d'évaluations des acquis de la formation :**

Évaluation théorique QCM (20 questions) et examen pratique mise en situation 80 pts (3h)

#### **Accessibilité du public en situation de handicap :**

Lien vers notre site INTERNET [2a-formation.fr](http://2a-formation.fr)

➤ Onglet « ACCESSIBILITE HANDICAP »

#### **Compétences du formateur :**

Formateur à la prévention des risques amiante  
INRS/OPPBTP Sous-section 3



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



## 2A FORMATION

### Programme de formation Préalable Encadrant technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

#### Contact :

Administratif : 04 67 64 19 22  
[contact@2a-formation.fr](mailto:contact@2a-formation.fr)  
 Référent handicap : Romuald GOUNANT  
 06 03 17 65 68

#### Tarifs :

2 600€ HT/Personne  
 Cette formation s'effectue en Présentiel

#### Lieu de Formation :

Dans nos locaux à Manguio 34130 ou à  
 Saint Maximin La Sainte Baume 83470

#### Date :

Calendrier sur demande (possible via notre site  
 internet)

#### Contenu :

##### JOUR 1

Connaître les régions amentifères- Connaître les exigences de la réglementation relative à  
 l'interdiction de l'amiante

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Comprendre les conséquences possibles sur la santé -La sienne, celle des autres- de l'inhalation de  
 fibres amiante

– Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les  
 effets :

Cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme,  
 Dispositions relatives à la surveillance médicale, Traçabilité des expositions

##### JOUR 2

– Connaître les exigences de la réglementation à la prévention du risque amiante. Notamment  
 protection des travailleurs, Traçabilité des expositions.

Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de  
 protection individuelle (EPI) adaptés. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions  
 d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire  
 appliquer ;

— Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées  
 de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes ayant une influence sur le  
 métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...) ;

Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur.



**Contenu :**

**JOUR 3**

**Connaître les exigences de la réglementation à la prévention du risque amiante.  
Notamment la protection des travailleurs.**

- Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer.**

**Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante.**

**Procédures de décontamination du personnel et des équipements.**

**JOUR 4**

**Les risques afférents aux interventions sur les matériaux amianté (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) notamment protection des travailleurs. L'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail.**

**Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs.**

**Consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail**



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



## Contenu :

### JOUR 5

- connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les limites de ces repérages ;
- connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante — repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — mission et méthodologie »).
- connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires. Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;
  - connaître les régions comportant des terrains amiantifères ;
  - connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
  - connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
  - connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;
- connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes

Être capable d'établir et de définir les procédures :

Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions

Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



## Contenu :

### JOUR 6

Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;

— être capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques  
— Être capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations. Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante.

Être capable de faire appliquer ces méthodes et procédures.

être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante.

### JOUR 7

Les procédures de décontamination du personnel et des équipements.

Choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations. Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante.

Être capable de faire appliquer ces méthodes et procédures



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur.



## 2A FORMATION

### Programme de formation Préalable Encadrant technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

#### Contenu :

#### JOUR 8

- Connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
- Être capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer.

#### JOUR 9

être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

#### JOUR 10

- connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication, être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer ; Mise en situation d'urgence, procédure d'urgence.

Evaluation théorique par QCM et évaluation pratique (Etude de cas).